

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Note d'information aux dossiers de candidatures

I^{er} ÉDITION - FESTIVAL "LES MONDIALES"

Le projet et le festival « Les Mondiales » constituent un collectif fondé sur la synergie et la collaboration de divers acteurs et organismes du territoire. L'objectif est de créer un festival qui rassemble les individus et favorise une dynamique culturelle et associative forte dans le Puy-de-Dôme.

Les associations proposant des animations, qu'elles soient culturelles, sportives ou solidaires, auront l'opportunité de participer au festival et de bénéficier d'un emplacement pour se faire connaître.

Les associations non partenaires, n'offrant pas d'animations, peuvent également participer, mais devront s'acquitter d'une contribution équivalente à celle des commerçants.

Pour toute demande, veuillez contacter le pôle culture à l'adresse suivante : [**culture.maisondereves@gmail.com**](mailto:culture.maisondereves@gmail.com).

Il est important de noter que la soumission des dossiers doit se faire exclusivement via le site internet de l'association : [**asso-maisondereves.fr**](http://asso-maisondereves.fr).

Dates et horaires :

- samedi 23 mai 2026 de 10h00 à 18h00
- dimanche 24 mai 2026 de 10h00 à 23h00 (soirée nocturne)
- lundi 25 mai 2026 de 10h00 à 18h00

Programmation des associations :

Le festival se déroulera dans plusieurs espaces, tels que des petites scènes, une guinguette, une grande scène, ainsi que des zones et des parcours de déambulation. Il comprendra également plusieurs moments forts, notamment les cérémonies d'ouverture et de fermeture, ainsi qu'une nocturne.

Les associations seront programmées par l'organisateur, l'association Maison de Rêves. Les besoins spécifiques doivent être clairement énoncés dans le dossier de candidature.

Soutien aux prestations et aux associations :

Dans le but d'offrir un éventail élargi de prestations au cours du festival, l'association organisatrice Maison de Rêves propose un soutien financier, bien que modeste, qui permet aux associations de couvrir leurs frais liés aux prestations et de renforcer l'entraide entre elles.

Il convient de noter que les compagnies, groupes et associations d'artistes qui vivent de leur activité ne bénéficient pas du même barème d'aide.

Cette demande, ainsi que les précisions requises, doivent être soigneusement mentionnées dans le dossier de candidature.

Prêt de matériel :

Le prêt de tables, de chaises et de grilles est réservé exclusivement aux associations. En cas de besoin, il est impératif de soumettre une demande dans le dossier de candidature **avant le 15 novembre 2025**.

Caution :

Les associations sont exonérées de dépôt de garantie ; toutefois, en cas d'absence après engagement, elles ne pourront plus participer aux événements, saisons ou festivals organisés par l'association Maison de Rêves.

Tarifs :

- **Associations partenaires et/ou proposant des animations : 0 euros par jour - emplacement gratuit**
- *Associations non partenaires et ne proposant pas d'animations :* - 5 euros / mètre / jour pour 3 jours
- 10 euros / m / j pour 2 j
- 15 euros / m / j pour 1j